



Commune de
Bazoges-en-Pareds

Règlement du concours d'art floral

Dans le cadre des « Rendez-vous aux Jardins »,
événement national organisé par le Ministère de la Culture
le 7 et 8 juin 2025, la Commune vous accueille pour un
concours d'art amateur.

Thème

Le but du concours est de réaliser un concept floral ou une peinture autour du thème défini par le Ministère : **Jardins de pierres - pierres de jardins**. Laissez libre cours à votre créativité et réalisez vous-même des œuvres en lien avec ce thème.

Conditions de participation

- Le concours est ouvert exclusivement aux amateurs.
- La participation est gratuite.
- Chaque participant peut présenter une seule œuvre par discipline.
- Les inscriptions doivent être effectuées avant le 31 mai 2025 par mail à donjon@bazoges-en-pareds.fr

Matériaux

Les participants peuvent concourir dans l'une des disciplines suivantes :

- **Art floral** : compositions réalisées à partir d'éléments naturels (fleurs, végétaux, pierres, etc.).
- **Peinture** : œuvres picturales sur tout support (toile, papier, bois, etc.).

Tous les matériaux sont à prévoir par les participants et sont à la charge de celui-ci.

Présentation des œuvres

Votre création sera exposée sur une table à l'extérieur dans le jardin d'inspiration médiévale. En cas d'intempéries, votre création sera exposée sous abri.

Vous préparerez votre œuvre chez vous puis vous l'apporterez à l'accueil du donjon le vendredi 6 juin de 14h à 17h. Un numéro vous sera attribué. Vous pouvez donner un titre à votre œuvre.

Préparatifs et dates importantes

Votre œuvre devra être achevée avant **le vendredi 6 juin** car vous ne pourrez pas terminer sur place.

Vos œuvres resteront exposées **du samedi 7 juin au dimanche 8 juin**.

Le démontage aura lieu **le dimanche 8 juin après la remise des prix**. Tous les matériaux devront être emportés faute de quoi, les pièces seront emportées et jetées par l'organisation.

Évaluation et jury

Le jugement aura lieu sur place. **Le jury se composera de visiteurs du jardin** qui évalueront votre œuvre au fil de leur visite pendant le weekend et voteront pour leur préférée. Les votes seront clôturés le dimanche 8 juin à 17h.

Les résultats seront annoncés à 19h dans la cour du donjon ou dans la grange en cas de mauvais temps. Les participants seront récompensés par des lots remis par les commerçants de Bazoges-en-Pareds et autres structures locales.

Il y aura au total 2 catégories : adultes (16 ans et plus) et enfants (moins de 16 ans).

Responsabilités

La Commune décline toutes responsabilités en cas de dégâts corporels, incendie, dégradations, vandalisme, vols, etc. Vous travaillerez en respectant les lieux. Vous vous engagez à ne pas occasionner de dégâts ni au mobilier, ni au bâtiment. Les déchets seront emportés par vos soins.

Une assurance pour dommage, vol, etc. pour les œuvres sont à charge du participant. Le participant lui-même sera assuré également en cas d'accident et ou dommage à un tiers.

La Commune se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement et/ou au concours.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.